

# **SAINT-GENIS DE SAINTONGE, Stade de la Candellerie**

## **(Route de Bordeaux).**

Journée du 15 juin : U6-U7 / U8-U9 / U14-U15

Journée du 16 juin : U10-U11 / U12-U13

### **Rdv à 09h15 pour toutes les équipes**

ARTICLE 1. - Tournoi national de l'École de Football de l'US Saint Genis de Saintonge, labellisée par la FFF.

ARTICLE 2. - Toutes les équipes participantes doivent être affiliées à la F.F.F., la liste des enfants licenciés sera déposée au secrétariat du Tournoi dès l'arrivée des équipes. Les clubs devront à tout moment pouvoir présenter les licences en cas de litige. Toute fraude sur identité ou falsification de licences entraînera l'exclusion immédiate du Tournoi.

ARTICLE 3. - Application des règles de Football de la F.F.F. Les rencontres s'effectueront - avec 8 joueurs + 4 remplaçants maximum pour la catégorie U10/ U11, avec 8 joueurs + 4 remplaçants maximum pour la catégorie U12/ U13, avec 11 joueurs + 4 remplaçants pour la catégorie U14/U15.

ARTICLE 4. - Le tournoi commence avec des Poules en formule Championnat. Match gagné : 3 points - Nul : 1 points - Match perdu : 0 point.

ARTICLE 5. - Les rencontres se disputent en une mi-temps de 10 minutes. Elles commenceront et finiront en même temps et s'arrêteront une fois le ballon sorti de l'aire de jeu.

ARTICLE 6. - A l'issue des matchs de Première phase, le classement des équipes s'effectuera en cas d'égalité : - en priorité selon le Goal-average général des équipes. - ensuite par le nombre de buts marqués (meilleure attaque), - ensuite par le nombre de buts encaissés (meilleure défense), - ensuite par le goal-average particulier (score du match entre eux), - sinon en dernier lieu, une série de 3 tirs au but.

ARTICLE 7.- Pour la Seconde phase, principe de l'élimination directe avec match de classement sous forme de coupe. Les matches auront une durée d'une fois 10 minutes. En cas d'égalité à la fin de la rencontre, il sera procédé aussitôt à une série de 3 tirs aux buts parmi les joueurs de l'équipe.

ARTICLE 8. - Les finales seront de deux fois 8 minutes. La Remise des récompenses se réalisera sur le terrain d'honneur. La présence de l'ensemble des équipes est obligatoire, lors de la remise des récompenses

ARTICLE 9. - Toutes les équipes présentes effectueront toutes le même nombre de matches. Elles seront toutes récompensées ainsi que tous les responsables et tous les enfants à l'issue du Tournoi. L'ENGAGEMENT DES ÉQUIPES EST GRATUIT.

ARTICLE 10. - Tout cas particulier ou litige est de la seule compétence du comité d'organisation du Tournoi. Ses décisions seront sans appel.

ARTICLE 11. - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de vandalisme pendant la durée du Tournoi, ainsi qu'en cas d'accident, les joueurs participant au Tournoi devant être assurés par leur club

ARTICLE 12. –L'US Saint Genis de Saintonge ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le tournoi, à le réduire ou le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

ARTICLE 13.-Toutes les équipes présentes s'engagent à respecter le présent règlement